

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 19 avril 2016

Objet : Demande d'accès à l'information  
(Plans de cours)

---

Monsieur,

En réponse à votre demande d'accès reçue le 6 avril 2016, vous trouverez ci-joint les plans de cours suivants :

- S'engager de façon éthique dans sa formation PGI-0010;
- Prendre en charge un évènement PGI-1034.

Enfin, conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision à la Commission d'accès à l'information, tel qu'il appert de la note explicative jointe à cet effet.

Recevez, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur des affaires institutionnelles  
et des communications,

/ Original signé /  
Pierre St-Antoine

PSTA/ep

p.j. (3)

# S'engager de façon éthique dans sa formation



*Plan  
de cours*

**PGI-0010**



**S'engager de façon éthique  
dans sa formation**

*Plan de cours*

**PGI-0010**

**PRODUCTION :** École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville  
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2013.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

#### **AVERTISSEMENT**

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

**Note :** Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

## Présentation

Ce cours s'adresse aux étudiants inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Il contribue au développement de la compétence *s'engager de façon éthique dans sa formation*. Il s'agit d'une formation qui vise la consolidation et le développement des savoir-être et d'attitudes professionnelles appuyées par une séquence d'activités qui fournit des balises aux étudiants afin qu'ils puissent se situer dans le programme par rapport à leur profession et à leurs responsabilités, et ce, dans une perspective de réflexion éthique et déontologique.

*S'engager dans sa formation* réfère d'abord à la capacité de répondre aux attentes et de faire rapport des situations. Au total, trois rencontres portent sur la compréhension du programme, de l'appropriation du rôle des étudiants, de l'apprentissage des mécanismes de fonctionnement et de suivi lors de la rédaction de rapports. *S'engager de façon éthique* réfère bien sûr à la capacité d'analyser les situations et d'y répondre en fonction de valeurs partagées. Quatre autres séances permettent d'explorer différentes dimensions de l'éthique, de la déontologie ou de la discipline. Une dernière rencontre porte sur la transition vers les organisations policières. Ces rencontres donnent aux étudiants l'occasion d'exercer leur pensée réflexive dans le cadre de situations pertinentes comportant des enjeux éthiques. Les étudiants ont à apprécier leur propre performance et à justifier leurs choix et leurs comportements en fonction du système de valeurs partagées à l'École nationale de police du Québec.

De plus, puisque la compétence s'intitule *s'engager de façon éthique dans sa formation*, cela implique que les étudiants s'engagent non seulement dans les cours, mais aussi hors des heures de cours. En fait, les étudiants résident obligatoirement à l'École pendant toute la durée du programme. L'internat poursuit des objectifs qui sont partie intégrante de la formation. De façon spécifique, les activités périscolaires représentent des contextes d'intégration et de transfert d'attitudes professionnelles et de savoir-être compris dans les objectifs et standards du programme. L'internat permet à l'École d'offrir aux étudiants un encadrement éducatif supérieur, caractérisé par un horaire structuré de même que par une organisation efficace des services et des ressources disponibles. De plus, le fait de vivre ensemble amène les étudiants à partager et à s'entraider.

Finalement, l'engagement des étudiants durant la formation se manifeste entre autres par leur comportement. C'est pourquoi la compétence comprend l'élément de compétence *Agir conformément au système de valeurs partagées (RIDER)*. Ainsi, les étudiants doivent *faire un ajustement continu de leur comportement*. Le comportement des étudiants est donc évalué tout au long du programme. Pour ce faire, il existe plusieurs repères dans le programme pour conclure sur le comportement des étudiants. Un de ces repères est la fiche d'étude comportementale (FEC).

## Généralités

### ■ PRÉALABLE

- Avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le MELS ou une attestation d'études collégiales en techniques policières délivrée par un établissement d'enseignement collégial

### ■ PERSONNES-RESSOURCES

- Policiers-instructeurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec
- Intervenant psycho-sociocommunautaire

### ■ CLIENTÈLE VISÉE

- Aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

### ■ DURÉE

- 51 h
  - ⇨ 13 h 30 d'activités d'apprentissage en présence
  - ⇨ 37 h 30 d'activités périscolaires

**S'ajoutent à ces activités la réalisation de travaux hors cours ou d'activités périscolaires en équipe dont la durée est variable selon chaque étudiant.**

### ■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- **Accueil et présentation du programme** : 1 policier-instructeur pour 72 aspirants policiers
- **Études de cas et résolution de dilemmes éthiques** : 1 intervenant psycho-sociocommunautaire pour 36 aspirants policiers
- **Autres activités** : 1 policier-instructeur pour 36 aspirants policiers, 1 responsable des activités périscolaires (RAP) pour 36 ou 72 aspirants policiers

## Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
S'engager de façon éthique dans sa formation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dans la réalisation des activités du programme.</li> <li>▪ À partir de situations vécues lors de la formation et dans le milieu policier.</li> <li>▪ Dans le cadre d'études de cas et de discussions.</li> <li>▪ Dans une démarche réflexive, critique et personnelle.</li> <li>▪ À l'aide du modèle de référence « L'éthique : un processus de réflexion critique ».</li> <li>▪ Dans un contexte d'internat :               <ul style="list-style-type: none"> <li>⇨ comprenant des activités périscolaires;</li> <li>⇨ à l'aide d'une grille d'évaluation du comportement (FEC : Fiche d'étude comportementale).</li> </ul> </li> </ul>
Éléments de la compétence	Critères de performance
<b>1.</b> Reconnaître les enjeux éthiques des situations.	1.1 Reconnaissance juste des principales composantes de la situation : faits, dilemme et parties impliquées 1.2 Reconnaissance juste des valeurs en jeu 1.3 Mise en évidence pertinente des différentes options possibles 1.4 Mise en évidence pertinente des conséquences de sa décision, pour chacune des parties impliquées
<b>2.</b> Agir conformément au système de valeurs partagées (RIDER*).	2.1 Évaluation critique de sa performance 2.2 Ajustement continu de son comportement 2.3 Soutien pertinent auprès des pairs 2.4 Participation reflétant une prise de responsabilité à la hauteur des attentes de l'ENPQ et des organisations policières (autonomie, initiative, etc.) 2.5 Manifestation constante d'attitudes et de comportements professionnels (RIDER)
<b>3.</b> Défendre une position critique à propos de ses comportements.	3.1 Justification critique et rationnelle de ses choix et de ses comportements en fonction des enjeux éthiques

\* RIDER : Respect – Intégrité – Discipline – Engagement – Responsabilités



## Contenu de la formation

### RECONNAÎTRE LES ENJEUX ÉTHIQUES

- Modèle de référence « L'éthique : un processus de réflexion critique »
- Distinction entre éthique, déontologie et discipline
- Valeurs personnelles / valeurs communes / valeurs organisationnelles
- Dilemme éthique et impacts des décisions du policier sur les parties impliquées
- Engagement / responsabilisation éthique

### DÉFENDRE UNE POSITION CRITIQUE À PROPOS DE SES CHOIX ET COMPORTEMENTS

- Caractéristiques d'une personne compétente sur le plan de l'éthique
- Valeurs importantes en éthique
- Critères d'évaluation d'une décision éthique

**Note :** L'École nationale de police du Québec a élaboré cette compétence liée à l'éthique comme cible à des activités de sensibilisation à l'éthique et à la déontologie qui composent ce cours. Cependant, le nombre d'heures disponibles dans le programme ne permet pas de mettre en œuvre des activités de formation et d'évaluation témoignant du degré de développement de cette compétence. Le traitement de ces thématiques à l'ENPQ s'inscrit dans la prolongation des activités collégiales et se centre surtout sur l'exploration de situations impliquant des questionnements, voire des dilemmes éthiques.

#### INTERVENTIONS PRATIQUES EN MATIÈRE DE DÉONTOLOGIE OU DE DISCIPLINE

L'ENPQ s'est donné comme orientation de reproduire le contexte de pratique du policier-patrouilleur de la façon la plus authentique possible. Les situations vécues à l'intérieur de l'ENPQ qui relève de la déontologie ou de la discipline sont traitées comme elles le seraient dans une organisation policière (enquête, rencontres, conciliation, etc.).

Ainsi, le processus de suivi d'une plainte, laquelle peut provenir d'un comédien dans le cadre de ses interventions dans le programme, fait l'objet d'un traitement comme s'il s'agissait d'une plainte d'un citoyen.

Enfin, les événements problématiques qui surviennent dans le cadre des activités hors-cours font l'objet de rapports et de suivis par le responsable du programme avec le soutien du responsable des activités périscolaires (RAP).

**ACTIVITÉS D'INTÉGRATION ET DE TRANSFERT D'ATTITUDES PROFESSIONNELLES**

Aux activités en présence (activités 1 à 7) s'ajoutent des activités dites d'intégration et de transfert d'attitudes professionnelles (activités 8 à 12). Ces activités vécues dans le programme ont été incluses au cours *S'engager de façon éthique dans sa formation* puisqu'elles :

- permettent aux étudiants *d'agir conformément aux attentes du programme* (élément de compétence 2) et de s'y engager en recevant de l'information sur le fonctionnement du PFIPG (structure, rôles, règles, directives de poste, formules pédagogiques, installations, services);
- permettent aux étudiants de *prendre des responsabilités à la hauteur des attentes de l'ENPQ et des organisations policières* (critère de performance 2.4) en choisissant de s'engager dans un comité ou comme officier;
- placent les étudiants dans des situations où ils jouent un rôle actif qui est similaire à celui d'un policier en fonction, et où ils sont amenés à faire une *manifestation constante d'attitudes et de comportements professionnels* (critère de performance 2.5). Ces activités amènent les étudiants à diriger des gens, maintenir l'ordre, faire preuve de discipline, travailler en équipe, fonctionner en groupe, être concentré, avoir une bonne posture, bien porter l'uniforme, faire preuve de rigueur, marcher en peloton, respecter le décorum, etc. Tel est le cas notamment lors des exercices de drill, de garde et des exercices préparatoires à la cérémonie de fin de programme.

## Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'action, la réflexion et l'entraînement de l'étudiant sont les moteurs de l'apprentissage. Elle attribue au formateur et au responsable des activités périscolaires (RAP) un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

### UN RÔLE ACTIF POUR LES ASPIRANTS POLICIERS

À l'image des policiers en exercice qui doivent INTERVENIR DE MANIÈRE PROFESSIONNELLE et qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les étudiants inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation, et cela, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles du policier dans ce type d'intervention. Ainsi, tout au long de leur programme, les étudiants doivent AGIR DE FAÇON RESPONSABLE ET ÉTHIQUE dans différents contextes et APPRÉCIER LEURS INTERVENTIONS.

C'est donc en exerçant concrètement la compétence à *s'engager de façon éthique dans sa formation* que les étudiants atteignent progressivement les objectifs d'apprentissage visés par le cours, dans le programme et plus généralement dans l'internat.

### UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des interventions réalisées par les étudiants fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours et d'amener les étudiants à se situer par rapport à leur progression d'apprentissage.

Les formateurs assurent aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les rétroactions personnalisées et collectives qu'ils transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement à chaque étudiant une appréciation formative de ses performances afin qu'il puisse apporter, s'il y a lieu et tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer.

## Activités d'enseignement et d'apprentissage

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
<b>1</b>	<b>ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DE SON FONCTIONNEMENT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier le contenu du cours.</li> <li>▪ Comprendre les composantes du programme.</li> <li>▪ S'approprier le fonctionnement des sorties policières.</li> <li>▪ Cerner les démarches nécessaires à la préparation des activités.</li> <li>▪ Connaître ses rôles et responsabilités dans les activités.</li> </ul>	3 h	s. o.
<b>2.1</b>	<b>RÔLE D'ÉTUDIANT ET SES RESPONSABILITÉS – PARTIE 1</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Connaître le rôle d'autoévaluation et de coévaluation.</li> <li>▪ Se familiariser avec l'interaction avec les comédiens.</li> <li>▪ Se familiariser avec l'interaction avec les répartiteurs.</li> </ul>	1 h 30 min	2
<b>2.2</b>	<b>RÔLE D'ÉTUDIANT ET SES RESPONSABILITÉS – PARTIE 2</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier le fonctionnement et les normes de rédaction de rapports.</li> </ul>	1 h 30 min	2
<b>3</b>	<b>ÉTHIQUE APPLIQUÉE – PARTIE 1</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier le modèle de référence « L'éthique : un processus de réflexion critique ».</li> <li>▪ Situer ses valeurs personnelles par rapport aux valeurs organisationnelles de l'ENPQ et aux attentes des organisations policières.</li> <li>▪ S'exercer au questionnement éthique.</li> </ul>	1 h 30 min	1, 2, 3
<b>4</b>	<b>ÉTHIQUE APPLIQUÉE – PARTIE 2</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identifier les enjeux éthiques de situations vécues durant sa formation et dans le milieu policier.</li> <li>▪ S'exercer au questionnement éthique.</li> </ul>	1 h 30 min	1, 2, 3
<b>5</b>	<b>DÉONTOLOGIE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se familiariser avec le processus de conciliation en déontologie.</li> </ul>	1 h 30 min	1, 3
<b>6</b>	<b>ÉTHIQUE APPLIQUÉE – PARTIE 3</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identifier les enjeux éthiques de situations vécues durant sa formation et dans le milieu policier.</li> <li>▪ S'exercer au questionnement éthique.</li> </ul>	1 h 30 min	1, 2, 3
<b>7</b>	<b>BILAN ET PASSAGE VERS LES ORGANISATIONS POLICIÈRES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire le point sur les situations vécues à l'ENPQ.</li> <li>▪ Identifier les attentes des organisations policières par rapport à l'intégration d'un corps de police.</li> <li>▪ Recevoir des conseils sur la transition dans un nouveau milieu de travail.</li> </ul>	1 h 30 min	2

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
<b>L'INTERNAT</b>			
NOTE : Les activités 8 à 12 sont liées à l'internat. La durée accordée à chacune de ces activités peut varier selon les attributions ou les responsabilités spécifiques confiées aux étudiants ou dont ils ont pris charge.			
<b>8</b>	<b>FONCTIONNEMENT DU PFIPG</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les lieux et leur fonctionnement (visite du poste et du CIS).</li> <li>▪ S'approprier les règles du PFIPG et de l'École (rencontres avec la direction, rencontres avec le RAP).</li> <li>▪ S'approprier les outils pédagogiques (rencontre avec le conseiller en technopédagogies pour la présentation de la plateforme Moodle).</li> <li>▪ S'approprier les rôles des étudiants (cohortes sénior, médiane, junior) et se présenter aux autres cohortes.</li> </ul>	7 h 45 min	2
<b>9</b>	<b>MANŒUVRES POLICIÈRES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effectuer des exercices de drill. <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Diriger des gens et se faire diriger.</li> <li>⇒ Faire preuve de discipline.</li> <li>⇒ Marcher en peloton.</li> </ul> </li> </ul>	2 h 30 min	2
<b>10</b>	<b>GARDE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier le fonctionnement d'un poste de garde.</li> <li>▪ Faire respecter les règles à un poste de garde. <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Maintenir l'ordre.</li> <li>⇒ Faire preuve de discipline.</li> <li>⇒ Prendre ses responsabilités.</li> </ul> </li> </ul>	14 h 30 min	2
<b>11</b>	<b>ENGAGEMENT DANS DES ACTIVITÉS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'engager dans le programme dans les différents comités et/ou comme officier. <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Diriger des gens et se faire diriger.</li> <li>⇒ Travailler en équipe.</li> <li>⇒ Prendre ses responsabilités.</li> </ul> </li> </ul>	3 h	2
<b>12</b>	<b>CÉRÉMONIE DE FIN DE PROGRAMME</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire la démonstration publique de sa capacité d'évoluer dans un peloton. <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Donner des commandements et y répondre.</li> <li>⇒ Fonctionner en groupe (cohésion d'équipe).</li> <li>⇒ Faire preuve de discipline.</li> <li>⇒ Marcher en peloton.</li> <li>⇒ Respecter le décorum.</li> <li>⇒ Tenir son rôle.</li> </ul> </li> </ul>	9 h 30 min	2

## Évaluation

- **Aucune évaluation.**

L'École nationale de police du Québec inscrira la mention « S.E. » (sans évaluation) sur le bulletin de l'étudiant.

Bien que les activités de ce cours ne soient pas évaluées, les formateurs sont amenés à porter un jugement critique sur le comportement des étudiants tout au long du programme, et ce, dans toutes les activités, tous cours confondus. Ainsi, tous les commentaires des formateurs sont recensés dans la fiche d'évaluation comportementale (FEC) de chaque étudiant. Cette fiche permet d'évaluer les étudiants sur leur respect des valeurs de l'École, leur attitude ainsi que sur les critères correspondants aux attentes des organisations policières et de la société. À la fin du programme, cette fiche suivra chaque étudiant dans l'organisation policière qui l'emploiera.









# Prendre en charge un événement



*Plan  
de cours*

**PGI-1034**



Prendre en charge  
un événement

*Plan de cours*

**PGI-1034**

**PRODUCTION :** École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville  
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2013.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

#### **AVERTISSEMENT**

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

**Note :** Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

## Présentation

Le cours *Prendre en charge un événement* s'adresse aux aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Il vise essentiellement le développement de la compétence à *prendre en charge un événement*.

Plus précisément, l'aspirant policier sera en mesure d'amorcer une intervention, d'intervenir sur les lieux en tenant compte de ses pouvoirs et devoirs, des réalités sociales et des besoins des personnes, d'effectuer l'enquête policière, de consigner la preuve et de témoigner à la cour. Il devra également apprécier sa propre performance.

Ce cours vise à préparer les aspirants policiers à faire face aux défis que représente l'exercice de la pratique policière dans son contexte contemporain. Il contribue à situer le rôle du policier-patrouilleur au regard de la responsabilité dévolue aux organisations policières\*, soit : prévenir la criminalité et la victimisation, voir à la sécurité collective et contribuer au développement durable des communautés.

---

\* Prescription de l'Organisation des Nations Unies.

## Généralités

### ■ PRÉALABLE

- Avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le MELS ou une attestation d'études collégiales en techniques policières délivrée par un établissement d'enseignement collégial

### ■ PERSONNES-RESSOURCES

- Policiers-instructeurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec
- Expert-conseil juridique
- Conseillers en approche sociocommunautaire
- Instructeurs en intervention physique

### ■ CLIENTÈLE VISÉE

- Aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

### ■ DURÉE

166 h au total réparties de la façon suivante :

- 144 h 15 min d'activités d'apprentissage en présence
- 21 h 45 min d'activités d'apprentissage en ligne (variable selon chaque étudiant)

S'ajoutent à ces activités :

- plusieurs heures de travaux hors cours (rédaction de rapports, de grilles, etc.)
- 47 heures de consultation de la documentation (durée variable selon chaque étudiant) :
  - ⇨ vidéos
  - ⇨ animations
  - ⇨ lecture de précis de cours, d'articles, de codes, etc.

### ■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

Variable :

- accueil : 1 policier-instructeur pour 72 étudiants
- ADA : 2 policiers-instructeurs pour 18 étudiants
- aspects légaux et autres : 1 procureur pour 36 étudiants
- ateliers thématiques : 1 policier-instructeur pour 18 ou 36 étudiants
  - 1 expert en police communautaire et/ou intervenant psychosocial
- connaissances/habiletés techniques : 1 policier-instructeur pour 18 ou 36 étudiants
- plateaux : 1 policier-instructeur pour 6 ou 18 étudiants
- rétroactions de sorties : 1 policier-instructeur pour 36 étudiants
  - 1 expert en police communautaire et/ou intervenant psychosocial
- sorties policières : 1 policier-instructeur pour 2 étudiants

## Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Prendre en charge un événement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À partir d'études de cas recréant toutes les étapes d'une intervention policière, c'est-à-dire de la prise d'appel jusqu'au témoignage à la cour.</li> <li>▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice avec des comédiens, au moyen de logements d'habitation, en milieu urbain et sur le réseau routier.</li> <li>▪ À partir d'un environnement de travail et d'un mode de fonctionnement recréant la vie d'un poste de police réel.</li> <li>▪ À l'aide des rapports et des formulaires d'usage propres au travail policier.</li> <li>▪ Au moyen de plateaux, d'ateliers thématiques et de rétroactions en présence.</li> <li>▪ Au moyen d'activités, de lectures et de rétroactions en ligne.</li> <li>▪ À l'aide d'instruments pédagogiques spécifiques visant l'aide à l'apprentissage tels que : rapport de progression des apprentissages, Modèle national de l'emploi de la force, canevas pour la planification d'entrevues, etc.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours.</li> <li>▪ À partir des directives du poste de police Nicolet-ENPQ.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<b>1.</b> Amorcer l'intervention.	1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement 1.2 Recours à l'assistance nécessaire 1.3 Formulation adéquate du portrait de la situation
<b>2.</b> Intervenir sur les lieux.	2.1 Arrivée adéquate sur les lieux 2.2 Intervention adéquate auprès des T-P-V 2.3 Intervention adéquate auprès du contrevenant ou du suspect 2.4 Contrôle adéquat du contrevenant ou du suspect 2.5 Transport adéquat du contrevenant ou du suspect 2.6 Procédure d'écrou adéquate 2.7 Intervention adéquate sur la scène
<b>3.</b> Effectuer l'enquête policière.	3.1 Planification adéquate de la suite des opérations 3.2 Planification adéquate d'une entrevue de T-P-V 3.3 Exécution adéquate d'une entrevue de T-P-V
<b>4.</b> Consigner la preuve.	4.1 Rédaction adéquate des notes tout au long de l'évolution du dossier 4.2 Rédaction adéquate de la narration d'un rapport 4.3 Rédaction adéquate du contenu d'un rapport



<b>Éléments de la compétence</b>	<b>Critères de performance</b>
<b>5.</b> Témoigner à la cour.	5.1 Préparation adéquate de son témoignage à la cour 5.2 Préparation adéquate d'un T-P-V en vue du témoignage à la cour 5.3 Témoignage adéquat à la cour
<b>6.</b> Apprécier son intervention.	6.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 6.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence
<b>Et pour toute la compétence</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Intervention appropriée</li><li>▪ Utilisation adéquate des communications</li><li>▪ Communication adéquate, selon la situation et les parties impliquées</li><li>▪ Organisation adéquate du travail</li><li>▪ Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs</li><li>▪ Maîtrise adéquate des connaissances relatives aux aspects légaux</li><li>▪ Maîtrise adéquate des connaissances relatives aux réalités sociales</li></ul>	

## Contenu de la formation

### THÉMATIQUES

- Administration des épreuves de coordination des mouvements (ECM)
- Agression physique
- Annonce de décès
- Approche sur les lieux
- Aspects légaux liés à l'ADA et aux ECM
- Besoins des personnes et réponse à ces besoins
- Capacité de conduite affaiblie
- Collecte d'information
- Collisions 10-05/10-06
- Communication tactique
- Conflit entre voisins
- Contrôle du suspect
- Crimes informatiques
- Délit de fuite
- Déploiement tactique
- Entrevue de témoin, plaignant et victime
- Expulsion d'un commerce
- Formulation du portrait de la situation
- Fugue, enlèvement et disparition/alerte Amber
- Gangs criminalisés
- Interaction avec le citoyen (approche client)
- Intervention auprès d'un contrevenant ou d'un suspect et auprès du T-P-V (approche client, réalités sociales, gestion de crise, besoins des personnes et réponses aux besoins, etc.)
- Intervention dans le cadre de la LSJPA
- Introduction par effraction
- Perquisitions, fouilles, saisies
- Plainte/vol de VR
- Planification d'une entrevue de T-P-V
- Planification de la suite des opérations
- Possession de stupéfiants
- Préparation de T-P-V (pour la cour)
- Prise de plainte
- Procédure d'écrou
- Réalités sociales (itinérance, déficience intellectuelle, santé mentale, troubles envahissants du développement, suicide, diversité, profilage racial et social, homophobie, maltraitance des personnes âgées, maltraitance des enfants, agression sexuelle, violence conjugale)
- Recours à l'assistance nécessaire
- Rédaction des notes
- Rédactions des rapports et des formulaires
- Règlements municipaux
- Scène de crime
- Scène/mort suspecte
- Sécurisation des lieux
- Système d'alarme
- Témoignage à la cour
- Tentative de suicide
- Transport du prévenu
- Utilisation de l'appareil de détection approuvé (ADA)
- Véhicule suspect, mandat d'amener et engagement à comparaître
- Véhicule suspect, mandat d'arrestation
- Véhicule volé/retrouvé
- Vol à l'étalage

**ASPECTS LÉGAUX**

- Pouvoirs d'arrestation et de remise en liberté (art. 495 à 509 du C.cr.)
  - ↪ Infraction sommaire
  - ↪ Infraction mixte
  - ↪ Acte criminel
  - ↪ Citation, promesse, sommation
- Notions de détention
  - ↪ Détention pour comparution
  - ↪ Pouvoirs d'interception autre que C.s.r.
  - ↪ Interrogatoire de suspect (règles de confession, Charte)
  - ↪ Détention à des fins d'enquête (pouvoirs et devoirs)
- Droits constitutionnels (lors d'arrestation, détention ou déclaration lorsque la personne peut s'incriminer)
  - ↪ Informer la personne de l'infraction alléguée contre elle
  - ↪ Mise en garde (droit au silence)
  - ↪ Droit à l'avocat et possibilité d'en contacter (confidentialité)
- Capacité de conduite affaiblie
  - ↪ Refus
  - ↪ Soupçons
  - ↪ Motifs
  - ↪ Garde ou contrôle
  - ↪ Présomptions
- Perquisitions (saisie) sans mandat
- Pouvoirs d'entrée sans mandat
  - ↪ Urgence (art. 529 du C.cr.) : Éléments de preuve et sécurité
  - ↪ Poursuite immédiate (C.cr., C.p.p.)
- Fouille accessoire à l'arrestation
  - ↪ Sommaire (pour la sécurité)
  - ↪ Complète (recherche d'éléments de preuve)
  - ↪ Notion d'environnement immédiat (sac à dos, véhicule)
- Autorisations légales
  - ↪ Mandat d'entrée
  - ↪ Mandat de perquisition (selon C.cr. et LCDAS)
  - ↪ Mandat général
  - ↪ Télémandat (conditions d'obtention)
  - ↪ Télémandat, art. 256 du C.cr. (capacité affaiblie)
- LSJPA
  - ↪ Mesures extrajudiciaires et conditions d'application
  - ↪ Droits constitutionnels pour un mineur + art. 146 de la LSJPA
- LDAS
  - ↪ Distinction entre les différentes infractions (art. 4 et 5 LCDAS)
- Arme à feu
  - ↪ Articles 85 et suivants C.cr. (Entreposage et transport)
  - ↪ Pouvoir de saisie sans mandat/Urgence (violence conjugale et personne dépressive)
  - ↪ Demande d'interdiction préventive
  - ↪ Articles 117.01 à 117.04 du C.cr.
- Infractions et particularités
  - ↪ Voies de fait (niveau 1, 2, 3)
  - ↪ Menace
  - ↪ Harcèlement
  - ↪ Vol/Fraude/Recel
  - ↪ Entrave
- Articles 72, 73 et 74 du C.p.p.
- Pouvoirs d'arrestation et de remise en liberté
  - ↪ Défaut de s'identifier
  - ↪ Faire cesser l'infraction
  - ↪ Mandat d'emprisonnement
  - ↪ Mandat d'amener devant le percepteur
- Dénonciateur (lorsque c'est un citoyen autre qu'un policier qui constate une infraction – Pouvoirs et devoirs du policier)
- Pouvoirs de fouille et de perquisition au C.p.p.
- Pouvoirs d'interception en vertu de l'article 636 du C.s.r.
- Pouvoirs de remisage
  - ↪ Faire cesser une infraction (non immatriculé, permis impayé, etc.)
  - ↪ Sécurité (état mécanique du véhicule)
- Protection de la jeunesse
  - ↪ Obligation de dénoncer à la DPJ lorsque la sécurité et le développement sont compromis
  - ↪ Pouvoirs et devoirs dans les cas de fugue (mandat de recherche et d'amener, mandat de pénétrer)
- Loi P-38.001
  - ↪ Pouvoirs et devoirs dans les cas où le policier peut contraindre ou non une personne à se rendre à l'hôpital contre son gré
- Loi sur la recherche des causes et circonstances de décès

**RAPPORTS ET FORMULAIRES (par ordre alphabétique)**

- Activités quotidiennes [EO-10-024]
- Articles du détenu [EO-10-054]
- Autorisation de communiquer des renseignements contenus au dossier médical [EO-10-011]
- Avis aux parents [EO-10-058]
- Avis d'accident [EO-04-001]
- Avis de condamnation(s) antérieure(s) (art. 727(1) C.cr. [Cour du Québec, Chambre criminelle – DPCP-202]
- Bris/ Anomalie/ Incident [EO-10-063]
- Calepin de notes
- Carte de visite [EO-10-060]
- Citation à comparaître [EO-10-048]
- Complément de rapport d'infraction [EO-10-067]
- Consentement à une fouille ou à une perquisition d'un lieu sans mandat [EO-10-012]
- Constat d'infraction
- Contrôle des pièces à conviction [EO-10-010]
- Décès – Rapport complémentaire [EO-10-034]
- Déclaration (personne majeure en état d'arrestation ou détenue) [EO-10-064]
- Déclaration (personne mineure en état d'arrestation, détenue ou interrogée) [EO-10-046]
- Déclaration [EO-10-004]
- Déclaration sur le droit de propriété et de la valeur d'un bien suivant l'article 657.1 du Code criminel [EO-10-056]
- Déclaration victime – Violence conjugale [EO-10-047]
- Demande d'expertise SIJ – Identité judiciaire [EO-10-002]
- Demande d'expulsion [EO-10-059]
- Demande d'intenter des procédures [EO-10-007]
- Demande d'ordonnance d'interdiction préventive en matière d'armes à feu et autres armes (art. 111 C.cr.) [SJ-809]
- Demande de mandat d'entrée
- Demande de mandat général
- Dénonciation en vue d'obtenir un mandat de perquisition et rapport
- Engagement contracté devant un agent de la paix (art. 324 du C.p.p.) [EO-10-065]
- Enquête sur la capacité de conduite affaiblie [EO-10-049]
- Enveloppe du détenu – Argent [EO-10-052]
- Enveloppe du détenu – Effets
- Enveloppe Santé Canada – Service d'analyse des drogues [HC/SC 4257]
- Étiquette des pièces à conviction
- Exécution de mandat ou de télémandat [EO-10-033]
- Fiche de renseignements [EO-10-045]
- Fiche d'observation – Épreuves de coordination des mouvements [EO-0004]
- Guide d'enquête et de recherche pour personnes disparues [EO-10-029C]
- Liste des biens [EO-10-044]
- Liste des documents relatifs à l'événement [EO-10-068]
- Mandat argent perçu – Enveloppe [EO-10-042]
- Message général (10-10) [EO-10-041]
- Mesure de renvoi [EO-10-055]

- Prise de plainte de vol de véhicule routier [EO-10-037]
- Procès-verbal – Saisie de véhicule routier [SAAQ 5995 03]
- Procès-verbal – Suspension de permis ou du droit d'en obtenir un (30-90 jours) [SAAQ 6059 03]
- Promesse de comparaître [EO-10-057]
- Autorisation de divulguer des renseignements nominatifs à un autre organisme [EO-10-026]
- Rapport à un juge de paix à la suite d'une saisie sans mandat (art. 489.1 C.cr./LRCIDAS par. 13) [SJ-617B]
- Rapport complémentaire [EO-10-018]
- Rapport d'accident de véhicule routier [SAAQ]
- Rapport d'arrestation, voir-dire et contrôle d'une personne sous garde [EO-10-053]
- Rapport d'événement [EO-10-019]
- Rapport d'infraction (drogue) et de disposition de pièces à conviction [Santé Canada – HC/SC 3515]
- Rapport d'infraction général [EO-10-035]
- Rapport d'observation – Surveillance et prévention en partenariat avec la SQ [EO-10-040]
- Rapport de défectuosité [EO-10-061]
- Rapport de perquisition sans mandat en matière d'armes à feu et autres armes (par. 117.04(3) C.cr.) [SJ-812]
- Reçu [EO-10-062]
- Registre de contrôle des constats d'infraction
- Registre de contrôle des lots de pièces à conviction [EO-10-039]
- Registre des événements Nicolet-ENPQ [EO-10-038]
- Registre des personnes sous garde [EO-10-025]
- Relevé d'utilisation – Appareil de détection d'alcool [EO-0008]
- Remisage et remorquage d'un véhicule routier [EO-10-050]
- Scénario de consommation et condition physique [EO-0045]
- Témoins à assigner [EO-10-008]
- Usage de la force [EO-10-027]
- Usage de la force – Suivi administratif [EO-10-028]

## Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'action, la réflexion et l'entraînement de l'aspirant policier sont les moteurs de l'apprentissage. Elle attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

### UN RÔLE ACTIF POUR LES ASPIRANTS POLICIERS

À l'image des policiers en exercice qui doivent *prendre en charge* un événement et qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les étudiants inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation et cela, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles du policier. Ainsi, tout au long du cours, les étudiants doivent *amorcer une intervention, intervenir sur les lieux, effectuer l'enquête policière, consigner la preuve et témoigner à la cour*. Il devra également *apprécier sa propre performance*.

C'est donc en exerçant concrètement la compétence à *prendre en charge un événement* que les aspirants policiers atteignent progressivement les objectifs d'apprentissage visés par le cours.

### UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des interventions réalisées par les aspirants policiers fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours et d'amener les aspirants policiers à se situer par rapport à leur progression d'apprentissage.

Les formateurs assurent aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les *feedbacks* personnalisés et collectifs qu'ils transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement à chaque aspirant policier une appréciation formative de ses performances afin qu'il puisse apporter, s'il y a lieu et tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer.

## Activités d'enseignement et d'apprentissage

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
	<b>TESTS PRÉPARATOIRES SUR LES ASPECTS LÉGAUX (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre à jour ses connaissances concernant les pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix.</li> <li>▪ Mettre à jour ses connaissances concernant les pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix en matière de capacité de conduite affaiblie</li> </ul>	± 2h	2
	<b>STRATÉGIE DE PROTECTION PERSONNELLE CONCERNANT LA PRÉVENTION ET LE CONTRÔLE DES INFECTIONS (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comprendre le risque concernant les maladies infectieuses dans le travail policier et son impact.</li> <li>▪ Reconnaître et appliquer les composantes clés du modèle de stratégie de protection personnelle et la façon d'en appliquer les principes afin de prévenir la propagation des infections d'une personne à l'autre.</li> </ul>	± 1 h 30 min	2
	<b>PREMIERS INTERVENANTS (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Reconnaître les menaces et incidents CBRN potentiels.</li> <li>▪ Se protéger et intervenir en conséquence.</li> </ul>	± 6h	2
	<b>CRPQ ET RENSEIGNEMENTS INFORMATISÉS (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se familiariser avec les codes du CRPQ et les renseignements informatisés.</li> </ul>	± 45 min	1
	<b>CODIFICATION POUR LES COMMUNICATIONS RADIO (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se familiariser avec le code d'épellation en radiotéléphonie.</li> </ul>	± 30 min	1
<b>1</b>	<b>ACCUEIL ET PRÉSENTATION DES COURS D'ACTIVITÉS POLICIÈRES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se sensibiliser aux paramètres des cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.) <i>Prendre en charge un événement</i> et <i>Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention</i>.</li> </ul>	1 h 30 min	s. o.
<b>2</b>	<b>ASPECTS LÉGAUX – RETOUR SUR LE TEST PRÉPARATOIRE ET LE TEST SUR LES POUVOIRS ET DEVOIRS DE L'AGENT DE LA PAIX EN MATIÈRE DE CAPACITÉ DE CONDUITE AFFAIBLIE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer la théorie sur les aspects légaux dans des mises en situation.</li> <li>▪ Clarifier la compréhension des aspects légaux et l'application des pouvoirs et devoirs.</li> </ul>	3h	2
<b>3</b>	<b>POUVOIRS ET DEVOIRS DE L'AGENT DE LA PAIX EN MATIÈRE CRIMINELLE ET EN VERTU DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réviser les connaissances relatives aux pouvoirs et devoirs.</li> <li>▪ Clarifier l'application des pouvoirs et devoirs.</li> <li>▪ Faire des liens entre les différents pouvoirs d'intervention.</li> <li>▪ Appliquer les pouvoirs et devoirs dans des contextes d'application.</li> </ul>	3h	2
<b>4</b>	<b>COMMUNICATION TACTIQUE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer les principes de communication tactique dans des situations faciles, difficiles et critiques.</li> </ul>	3h	2, 6
<b>5</b>	<b>PERQUISITIONS, FOUILLES ET SAISIES AVEC ET SANS MANDAT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comprendre l'application de l'article 8 de la Charte des droits et libertés.</li> <li>▪ Connaître les exceptions (pouvoirs de saisie sans mandat).</li> <li>▪ Connaître les différents mandats, dont le mandat de perquisition, le mandat d'entrée et le télémandat pour prélèvements sanguins.</li> </ul>	3h	2

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
6	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : INTERVENIR SUR LES LIEUX</b> ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'intervention sur les lieux.	5 h	1, 2, 6, 7
7	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : PLANIFIER LA SUITE DES OPÉRATIONS</b> ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la planification de la suite des opérations.	1 h	3, 4, 6
8	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : PLANIFIER L'ENTREVUE D'UN PLAIGNANT, D'UN TÉMOIN OU D'UNE VICTIME</b> ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la planification de l'entrevue de victime.	1 h 30 min	3, 6
9	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : ENTREVUE D'UN PLAIGNANT, D'UN TÉMOIN OU D'UNE VICTIME</b> ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'entrevue de victime.	1 h 30 min	3, 4, 6
10	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : CONSIGNATION DE LA PREUVE ET PRÉPARATION POUR LE TÉMOIGNAGE À LA COUR</b> ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la consignation de la preuve et à la préparation de la victime pour son témoignage à la cour.	1 h 30 min	4, 5, 6
11	<b>L'APPAREIL DE DÉTECTION APPROUVÉ ALCO-SENSOR IV DWF (ADA)</b> ▪ Procéder à la vérification de l'ADA. ▪ Préparer le sujet. ▪ Procéder au prélèvement d'un échantillon d'haleine. ▪ Interpréter le résultat obtenu. ▪ Intervenir dans le respect de ses pouvoirs et devoirs en matière de capacité de conduite affaiblie.	3 h	2, 6
12	<b>L'ADMINISTRATION DES ÉPREUVES DE COORDINATION DES MOUVEMENTS (ECM) – ACTIVITÉ GLOBALE</b> ▪ Administrer les trois tests. ▪ Interpréter les résultats des tests. ▪ Rédiger le formulaire. ▪ Intervenir dans le respect de ses pouvoirs et devoirs en matière de capacité de conduite affaiblie.  Activité préparatoire (en ligne) : LES ÉPREUVES DE COORDINATION DES MOUVEMENTS (ECM)	3 h  ± 2 h	2, 6, 7
13	<b>LES ÉPREUVES DE COORDINATION DES MOUVEMENTS (ECM) – ÉVALUATION CERTIFICATIVE</b> <b>PARTIE 1 – ASPECTS LÉGAUX</b> ▪ Valider ses connaissances quant aux pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix en matière de capacité de conduite affaiblie.  <b>PARTIE 2 – L'ADMINISTRATION DES ECM</b> Démontrer sa capacité à administrer les ECM, interpréter les résultats des tests et rédiger le formulaire.	1 h 30 min  30 min	2
14	<b>NOUVELLE CRIMINALITÉ</b> ▪ Connaître l'organisation du Service du renseignement criminel du Québec et son importance. ▪ Se familiariser avec le plan de lutte à l'intimidation envers les intervenants du système de justice (menaces envers les policiers, juges, avocats, procureurs aux poursuites criminelles et pénales, agents des services correctionnels, etc.). ▪ Être capable d'identifier les caractéristiques des gangs de rue. ▪ Se familiariser avec les différentes souches du crime organisé, soit les motards criminalisés, le crime organisé traditionnel italien, le crime organisé traditionnel québécois.	3 h	2



N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
15 (socio-com)	<b>ATELIER THÉMATIQUE <i>APPROCHE CLIENT</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer les notions acquises en ligne, lors de mises en situation réalistes.</li> <li>▪ Se familiariser avec les moments clés de l'approche client dans le contexte de l'intervention policière.</li> <li>▪ Se familiariser avec le partenariat stratégique et ses modes de mises en action.</li> </ul>	1 h 30 min	2, 6
16	<b>ATELIER THÉMATIQUE <i>RÈGLEMENT MUNICIPAL</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement concernant l'application des règlements municipaux.</li> </ul>	3h	1, 2, 4, 6
17	<b>PLATEAU <i>ÉPREUVE FORMATIVE</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement.</li> </ul>	3h	1, 2, 4, 6
18	<b>PLATEAU <i>CAPACITÉ DE CONDUITE AFFAIBLIE</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant la conduite d'un véhicule à moteur lors d'une capacité de conduite affaiblie par l'alcool.</li> </ul>	3h	1, 2, 4, 6
19	<b>ATELIER THÉMATIQUE <i>MANDATS</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant l'arrestation d'une personne pour un mandat d'emprisonnement, d'amener devant le percepteur ou d'arrestation.</li> </ul>	3h	1, 2, 4, 6
20	<b>PLATEAU <i>POSSESSION DE STUPÉFIANTS</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement concernant l'application de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (possession, possession en vue du trafic et possession conjointe).</li> </ul>	3h	1, 2, 4, 6
21	<b>PLATEAU <i>CONFLIT ENTRE VOISINS</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant un conflit entre voisins.</li> </ul>	3h	1, 2, 4, 6
22	<b>PLATEAU <i>ENTREVUE</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effectuer une entrevue de victime en patrouille jumelée.</li> </ul>	3h	3, 4, 6
23	<b>FUGUE, ENLÈVEMENT, DISPARITION, ALERTE AMBER</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier la procédure à suivre en cas de fugue, enlèvement ou disparition.</li> <li>▪ S'approprier la procédure à suivre lors d'une alerte Amber.</li> </ul>	3h	1, 2, 4
24	<b>PLATEAU <i>VIOLENCE CONJUGALE : INTERVENIR SUR LES LIEUX</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'intervention sur les lieux et la planification de la suite des opérations.</li> </ul>	2h	1, 2, 3, 4, 6, 7
25	<b>PLATEAU <i>VIOLENCE CONJUGALE : PLANIFIER LA SUITE DES OPÉRATIONS, PLANIFIER L'ENTREVUE DE TÉMOIN, DE PLAIGNANT OU DE VICTIME</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la planification de la suite des opérations et la planification de l'entrevue de la victime.</li> </ul>	1h	3, 6

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
26	<p>PLATEAU <i>VIOLENCE CONJUGALE</i> : EXÉCUTER UNE ENTREVUE DE TÉMOIN, DE PLAIGNANT OU DE VICTIME</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'entrevue de la victime.</li> </ul>	3 h	3, 4, 6
27 (socio-com)	<p>RÉTROACTION <i>VIOLENCE CONJUGALE</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre du plateau <i>Violence conjugale</i>.</li> <li>▪ Identifier les actions, solutions et attitudes à privilégier auprès d'une victime.</li> <li>▪ Se familiariser avec les particularités de l'intervention policière auprès de clientèles ayant des besoins particuliers.</li> </ul>	3 h	2, 6
28	<p>PLATEAU <i>VIOLENCE CONJUGALE</i> : CONSIGNER LA PREUVE ET PRÉPARER LE TÉMOIGNAGE À LA COUR</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la consignation de la preuve et du témoignage à la cour.</li> </ul>	1 h 30 min	4, 5, 6
29	<p>SORTIE POLICIÈRE 1</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	4 h	1, 2, 4, 6, 7
30	<p>LOI SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE POUR LES ADOLESCENTS (LSJPA)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se familiariser avec le cheminement d'un dossier LSJPA.</li> <li>▪ Appliquer le programme de mesures extrajudiciaires.</li> <li>▪ Se familiariser avec les obligations spécifiques à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.</li> <li>▪ Appliquer la LSJPA dans diverses situations.</li> </ul>	3 h	2
31	<p>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 1</p> <p>Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 1.</p> <p>Activité préparatoire (en ligne) : RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 1</p>	1 h 30 min ± 1 h	1, 2, 4, 6, 7
32 (socio-com)	<p>ATELIER THÉMATIQUE <i>DIVERSITÉ/PROFILAGE</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer les notions acquises en ligne, lors de mises en situation réalistes.</li> <li>▪ Distinguer les différents types de profilage.</li> <li>▪ Identifier les facteurs favorisant des interventions policières discriminatoires.</li> <li>▪ Se sensibiliser à l'impact des pratiques discriminatoires, tant sur les personnes que sur le processus juridique.</li> </ul>	3 h	2, 6
33	<p>SORTIE POLICIÈRE 2</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	4 h	1, 2, 4, 6, 7
34	<p>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 2</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 2.</li> </ul> <p>Activité préparatoire (en ligne) : RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 2</p>	3 h ± 1 h	1, 2, 4, 6, 7
35	<p>SORTIE POLICIÈRE 3</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	4 h	1, 2, 4, 6, 7

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
36 (socio-com)	<b>ATELIER THÉMATIQUE <i>SANTÉ MENTALE, DÉFICIENCE INTELLECTUELLE ET TROUBLE ENVAHISSANT DU DÉVELOPPEMENT (TED)</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer les notions acquises en ligne, lors de mises en situation impliquant des personnes aux prises avec un problème de santé mentale et de déficience intellectuelle.</li> <li>▪ Se familiariser avec les particularités de l'intervention policière auprès d'une personne présentant un TED.</li> <li>▪ Intégrer les différentes facettes de l'application de la loi P-38.</li> </ul>	3 h	2, 6
37	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 3</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 3.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : <b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 3</b>	3 h ± 1 h	1, 2, 4, 6, 7
38 (socio-com)	<b>ATELIER THÉMATIQUE <i>MALTRAITANCE DES AÎNÉS</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Situer le rôle du policier au regard de la situation de maltraitance des aînés.</li> <li>▪ Reconnaître les types et les indicateurs de maltraitance des aînés.</li> <li>▪ Interagir avec la personne aînée vulnérable et son entourage.</li> <li>▪ Identifier des actions visant à mettre fin à la situation.</li> </ul>	1 h 30 min	2, 6
39 (socio-com)	<b>RÉTROACTION <i>AGRESSION SEXUELLE</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de l'intervention réalisée auprès d'une victime d'agression sexuelle.</li> <li>▪ Se sensibiliser à l'approche adéquate à adopter à l'égard d'une victime d'agression sexuelle adulte.</li> <li>▪ Identifier les ressources, références et informations à communiquer à la victime.</li> <li>▪ Mettre en application l'entente multisectorielle.</li> </ul>	1 h 30 min	2, 6
40	<b>SORTIE POLICIÈRE 4</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	4 h 30	1, 2, 4, 6, 7
41	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 4</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 4.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : <b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 4</b>	3 h ± 1 h	1, 2, 4, 6, 7
42	<b>CRIMES INFORMATIQUES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier la procédure d'intervention dans le cas de crimes informatiques.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : <b>TERMINOLOGIE INFORMATIQUE</b>	3 h ± 1 h	2, 4
43	<b>ATELIER THÉMATIQUE <i>SCÈNE DE CRIME</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant une scène de crime.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 4, 6, 7
44	<b>SORTIE POLICIÈRE 5</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 4, 6, 7

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
<b>45</b>	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 5</b> ▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 5. Activité préparatoire (en ligne) : <b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 5</b>	3 h ± 1 h	1, 2, 3, 4, 6, 7
<b>46</b>	<b>TÉMOIGNAGE À LA COUR</b> ▪ S'approprier la manière de témoigner à la cour.	3 h	5
<b>47</b>	<b>ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 1 : INTERVENTION SUR LES LIEUX</b> ▪ Démontrer sa capacité à intervenir sur les lieux d'un événement. <b>ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 2 : CONSIGNATION DE LA PREUVE</b> ▪ Démontrer sa capacité à rédiger ses notes et les rapports et formulaires inhérents à l'intervention. <b>ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 3 : ÉPREUVE DE CONNAISSANCES SUR LES ASPECTS LÉGAUX</b> ▪ Démontrer ses connaissances quant aux aspects légaux. <b>ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 4 : ÉPREUVE DE CONNAISSANCES SUR LES RÉALITÉS SOCIALES</b> ▪ Démontrer ses connaissances concernant l'intervention auprès de clientèles présentant des particularités sociales.	25 min 1 h 2 h 1 h	1, 2, 4, 7 3, 4 2 2
<b>48</b>	<b>ATELIER THÉMATIQUE PROCÉDURE D'ÉCROU</b> ▪ Se familiariser avec la procédure d'écrou.	1 h 30 min	2
<b>49</b>	<b>SORTIE POLICIÈRE 6</b> ▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.	3 h	1, 2, 4, 6, 7
<b>50</b>	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 6</b> ▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 6. Activité préparatoire (en ligne) : <b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 6</b>	3 h ± 1 h	1, 2, 4, 6, 7
<b>51</b>	<b>SORTIE POLICIÈRE 7</b> ▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.	3 h	1, 2, 4, 6, 7
<b>52</b>	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 7</b> ▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 7. Activité préparatoire (en ligne) : <b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 7</b>	3 h ± 1 h	1, 2, 4, 6, 7
<b>53</b>	<b>RÉDACTION DE RAPPORTS ET FORMULAIRES</b> ▪ S'approprier la manière de rédiger les rapports et formulaires.	1 h 30 min	4

## Évaluation

Le cours de *Prendre en charge un événement* comporte deux types d'évaluation : les épreuves de coordination de mouvements (ECM) et l'évaluation finale de la compétence.

### ÉPREUVE CERTIFICATIVE ECM

L'épreuve certificative en ECM comporte deux parties.

#### **PARTIE 1 : Aspects légaux (90 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à démontrer ses connaissances théoriques et à utiliser judicieusement ses pouvoirs et devoirs dans diverses mises en situation recréant des contextes d'intervention policière pour des cas de capacité de conduite affaiblie. Cette épreuve comporte 30 questions à choix multiples.

- **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir minimalement obtenu la note de passage de 60 %.

- **Modalités de reprise en cas d'échec**

L'échec à cette partie conduit nécessairement à la reprise des deux parties de l'épreuve. (Voir *Modalités de reprise en cas d'échec* à la partie 2.)

#### **PARTIE 2 : Administration des ECM (30 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à démontrer sa capacité à administrer les ECM, interpréter les résultats des tests et à rédiger le formulaire approprié.

L'ensemble de sa performance est évalué par un policier-instructeur qui utilise une grille certificative spécifique à l'administration des ECM semblable à la liste de vérification.

- **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir minimalement obtenu la note de passage de 60 %.

- **Modalités de reprise en cas d'échec**

L'échec à cette partie conduit nécessairement à la reprise des deux parties de l'épreuve. L'étudiant doit alors s'inscrire à une formation d'appoint de sept heures, répartie sur deux soirées, avant laquelle il doit consulter l'activité préparatoire en ligne sur *Moodle* (2 h). L'étudiant pourra ensuite reprendre les deux parties de l'épreuve certificative avec une version et une mise en situation différentes de celles auxquelles il a échoué.

### ÉPREUVE CERTIFICATIVE DE LA COMPÉTENCE PRENDRE EN CHARGE

L'épreuve certificative de ce cours comporte quatre parties qui ont lieu à l'activité 47, lors des deux dernières semaines de formation.

#### **PARTIE 1 : Intervention sur les lieux (25 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à recevoir un appel et à effectuer seul une intervention policière en prenant en charge l'événement d'une mise en situation donnée. Plus précisément, il doit :

- ⇒ amorcer l'intervention;
- ⇒ intervenir sur les lieux.

L'ensemble de sa performance est évalué par un policier-instructeur qui utilise la grille certificative de la compétence, laquelle est connue des étudiants avant l'épreuve.

- **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir minimalement obtenu la note de passage de 60 %.

- **Modalités de reprise en cas d'échec**

En cas d'échec, l'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Ensuite, l'étudiant pourra reprendre les parties 1 et 2 de l'épreuve certificative avec une mise en situation différente de celle à laquelle il a échoué.

Cette partie compte pour 80 % de la note finale de la compétence.

## **PARTIE 2 : Consignation de la preuve (60 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant, à la suite de son intervention de la partie 1, à consigner la preuve en vue du témoignage à la cour. Plus précisément, il doit :

- ⇒ rédiger le rapport approprié.

Le rapport est corrigé par le correcteur de rapport selon les mêmes critères de correction que ceux utilisés tout au long du programme.

- **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir obtenu un seuil de réussite de 60 % lors de la correction de son rapport.

- **Modalités de reprise en cas d'échec**

Si l'étudiant n'atteint pas le seuil de réussite, il y a échec de la compétence, et donc du cours. L'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Ensuite, l'étudiant pourra reprendre la partie 1 de l'épreuve certificative avec une mise en situation différente de celle à laquelle il a échoué ainsi que la partie 2. Il est impératif qu'il réussisse les deux parties.

Cette partie compte pour 20 % de la note finale de la compétence.

## **PARTIE 3 : Épreuve de connaissances sur les aspects légaux (120 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à démontrer ses connaissances théoriques et à utiliser judicieusement ses pouvoirs et devoirs dans diverses mises en situation recréant des contextes d'intervention policière. Cette épreuve comporte 30 questions à choix multiples.

- **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir obtenu un seuil de réussite de 60 %.

- **Modalités de reprise en cas d'échec**

Si l'étudiant n'atteint pas le seuil de réussite, il y a échec de la compétence, et donc du cours. L'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Ensuite, l'étudiant reprendra cette partie avec une version différente de l'épreuve.

#### **PARTIE 4 : Épreuve de connaissances sur les réalités sociales (60 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à démontrer sa capacité à utiliser ses connaissances relatives à l'intervention auprès de clientèles présentant des particularités sociales, et ce, dans le cadre de mises en situation écrites. Cette épreuve comporte l'analyse de deux cas pour lesquels s'ensuivent des questions à réponses courtes ou d'identification d'éléments.

##### ▪ Conditions de réussite de l'épreuve

L'étudiant doit avoir obtenu un seuil de réussite de 60 %.

##### ▪ Modalités de reprise en cas d'échec

Si l'étudiant n'atteint pas le seuil de réussite, il y a échec de la compétence, et donc du cours. L'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Ensuite, il reprendra cette partie avec une version différente de l'épreuve.

#### **NOTATION**

En vertu du *Règlement sur le régime des études* en vigueur à l'ENPQ, l'étudiant recevra un relevé de notes présentant une cote générale (de A+ à E) pour l'ensemble du cours. La note de passage est établie à D (60 %). L'étudiant pourra être informé du portrait de sa performance telle que traduite dans la grille d'évaluation certificative.

Dans le guide de cotation présenté ci-dessous, la cote générale est accompagnée d'un bref descriptif du **niveau de maîtrise de la compétence** atteint par l'étudiant au terme du cours.

<b>GUIDE DE COTATION</b>			
<b>%</b>	<b>COTES</b>	<b>NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE</b>	<b>DÉFINITIONS</b>
96,3 - 100	A+	<b>SUPÉRIEUR</b>	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	<b>TRÈS SATISFAISANT</b>	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	<b>SATISFAISANT</b>	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	<b>MINIMAL</b>	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	<b>INSUFFISANT</b>	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.







## AVIS DE RECOURS (art. 46, 48, 51, 97 et 101)

### Révision

#### a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (article 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

#### Québec

Édifice Lomer-Gouin  
575, rue St-Amable, bureau 1-10  
Québec (Québec) G1R 2G4  
Tél. : (418) 528-7741  
Télec. : (418) 529-3102

#### Montréal

480, boulevard St-Laurent, bureau 501, 5<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Y 3Y7  
Tél. : (514) 873-4196  
Télec. : (514) 844-6170

Téléphone sans frais pour les deux bureaux : 1-888-528-7741

#### b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

#### c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (article 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (article 135).

### Appel devant la cour du québec

#### a) Pouvoir

L'article 147 de la Loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence. L'appel ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec. Le juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

#### b) Délais et frais

L'article 149 de la Loi prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour du Québec, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission, après avis aux parties et à la Commission. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

La décision autorisant l'appel doit mentionner les seules questions de droit ou de compétence qui seront examinées en appel.

#### c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la Loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties, dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.